

6 et 7 juin 2013

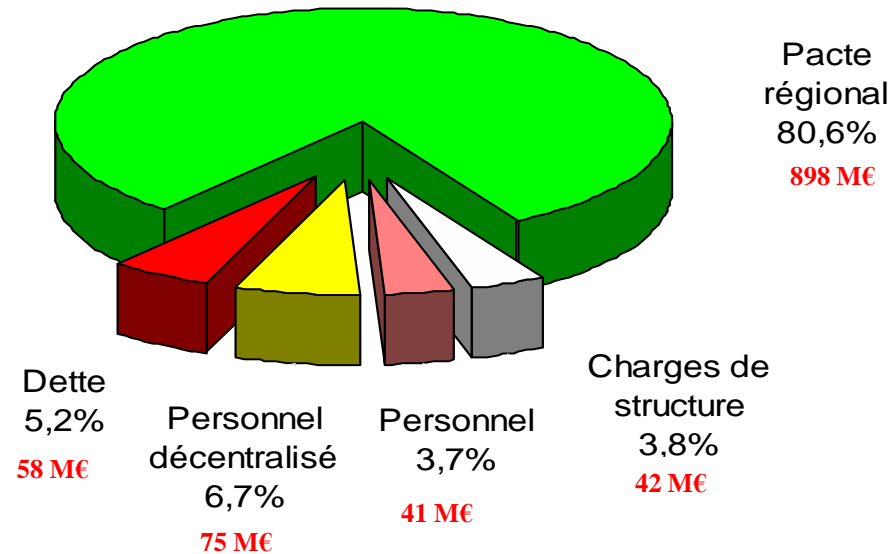
La baisse de l'autonomie financière de la Région : ses conséquences sur sa stratégie budgétaire

Intervention : Gaël L'Aot

Directeur des Finances du Conseil Régional Languedoc-Roussillon

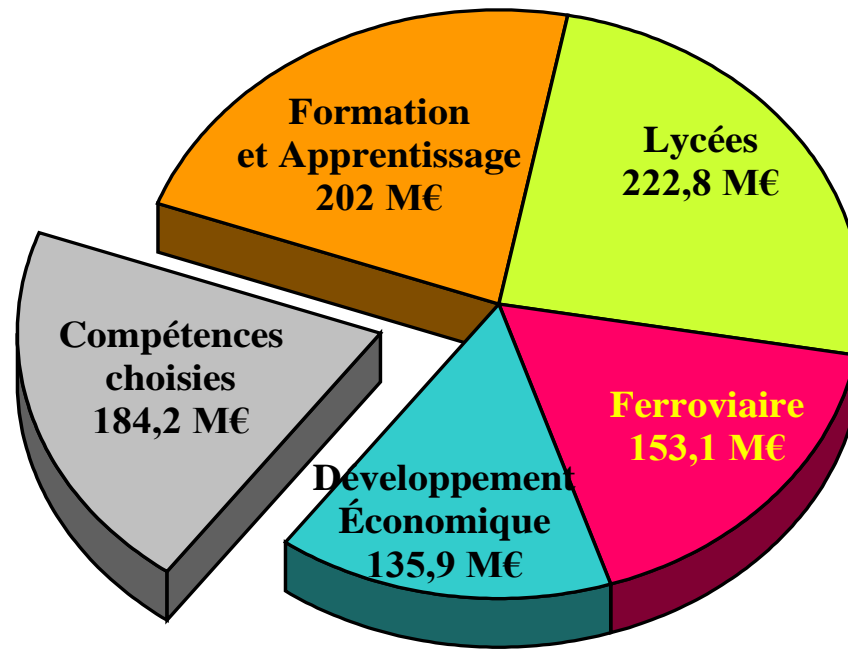
Le budget de la Région Languedoc-Roussillon (CA 2012)

DEPENSES TOTALES 2012: 1,114 Mds €



Le budget régional est à 80% un budget d'interventions, réalisées dans le cadre des politiques définies au sein du Pacte régional : l'essentiel du budget régional est réinjecté dans l'économie régionale, en maîtrise d'ouvrage régionale (lycées, ports, aéroports, PRAE, opérations Campus...), en subventions (entreprises, associations, collectivités locales, particuliers...) et en cofinancement (CNM...).

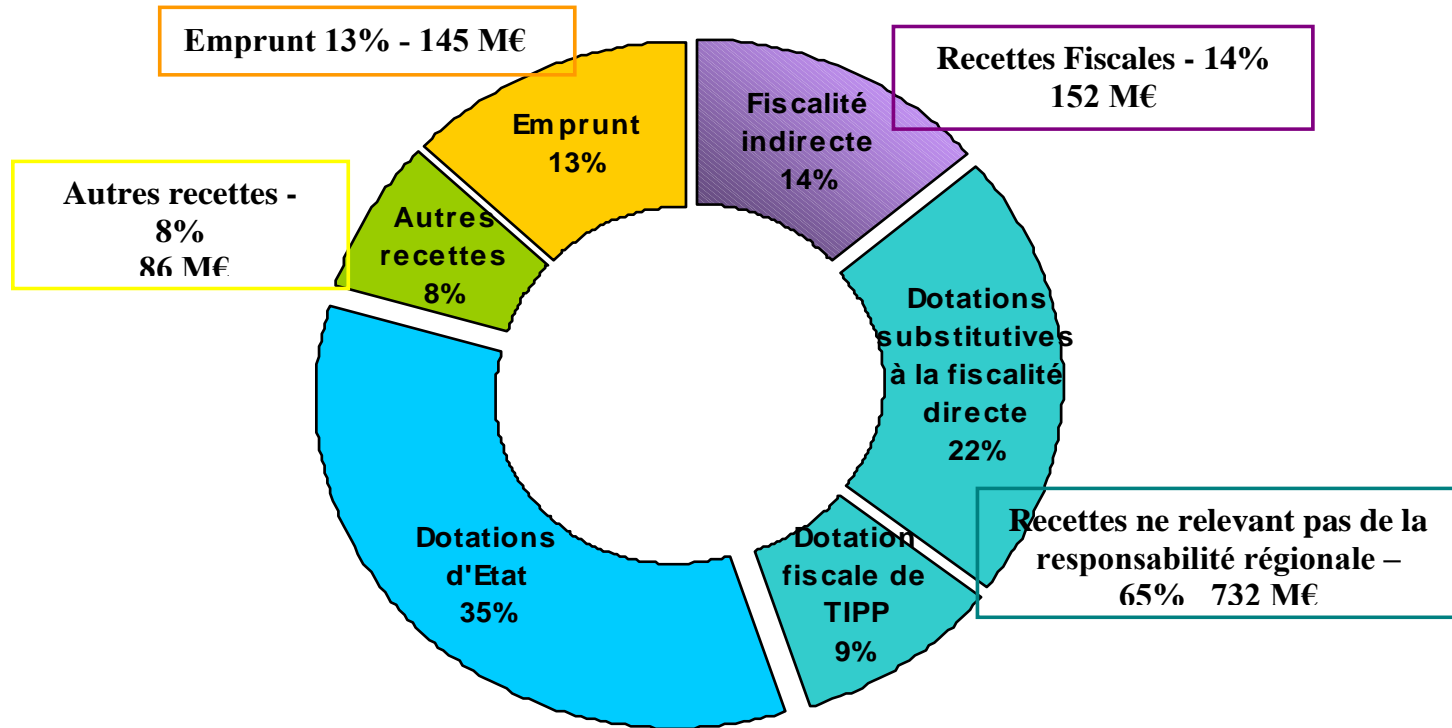
Le budget de la Région Languedoc-Roussillon (CA 2012)



Au sein du Pacte régional, 80% des dépenses relèvent des 4 grandes compétences reconnues par la loi aux régions : lycées (dont TOS depuis 2005), formation professionnelle et apprentissage (dont formations sanitaires et sociales depuis 2005), transport ferroviaire régional (depuis 2002), « chef de file » développement économique (loi du 13 août 2004)..



Le budget de la Région Languedoc-Roussillon (CA 2012) : les recettes



Depuis 2011, les dotations budgétaires et fiscales ne relevant pas de la responsabilité régionale représentent 66% des recettes régionales totales : la Région ne peut agir que sur la fiscalité indirecte, l'emprunt et les recettes générées par le Pacte régional (FCTVA, fonds européens, subventions, recettes diverses de tiers...).



Autonomie financière (51%) vs. autonomie fiscale (15%)

L'autonomie financière est une notion juridique à valeur constitutionnelle, puisqu'elle est reconnue, pour les collectivités locales, par l'article 72-2 de la Constitution (Loi constitutionnelle du 28 mars 2003) : défini par la loi organique du 24 juillet 2004, le ratio d'autonomie financière prévoit que les « ressources propres » des régions doivent être supérieures à 41,7% de leurs recettes totales hors emprunt (60,8% pour le bloc communal, 58,6% pour les Départements).

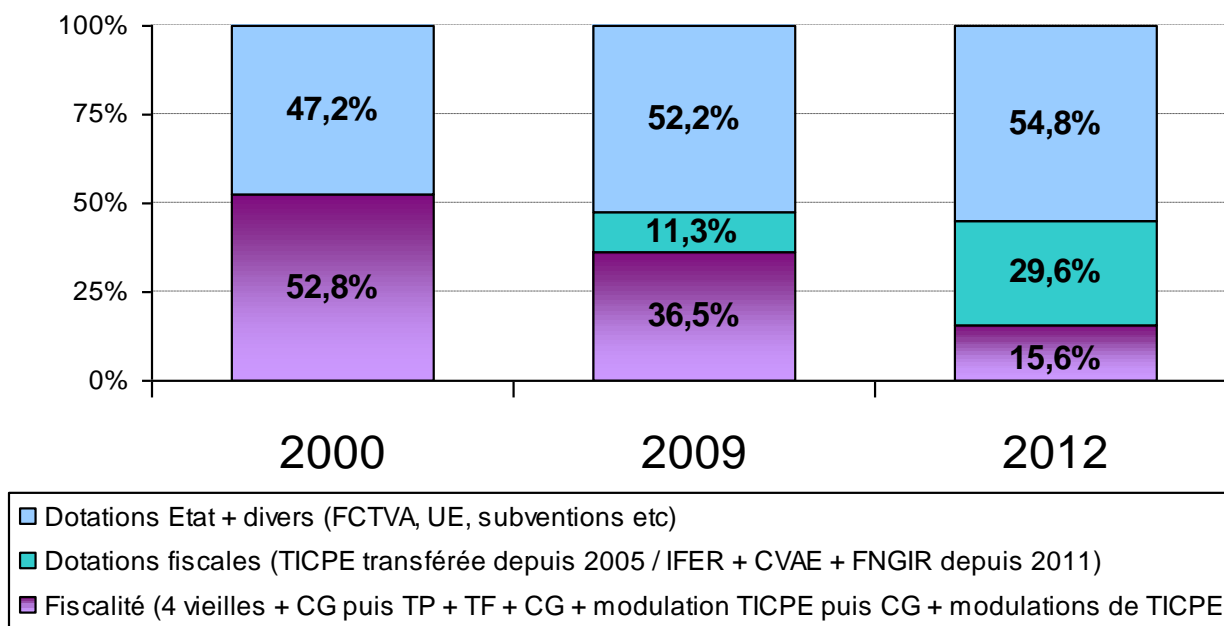
Au CA 2012, ce ratio est juridiquement de 51%, soit 494,4 M€ sur un total de 970,2 M€ hors emprunt.

Mais ces « ressources propres » intègrent des recettes de nature certes fiscale (CVAE, IFR, TICPE transférée, CDA), mais sans pouvoir de taux pour la Région : l'autonomie fiscale (avec pouvoir de taux) n'est plus que de 15,6% des recettes hors emprunts, soit 151,8 M€ (fiscalité indirecte : cartes grises et parts régionales de TICPE).



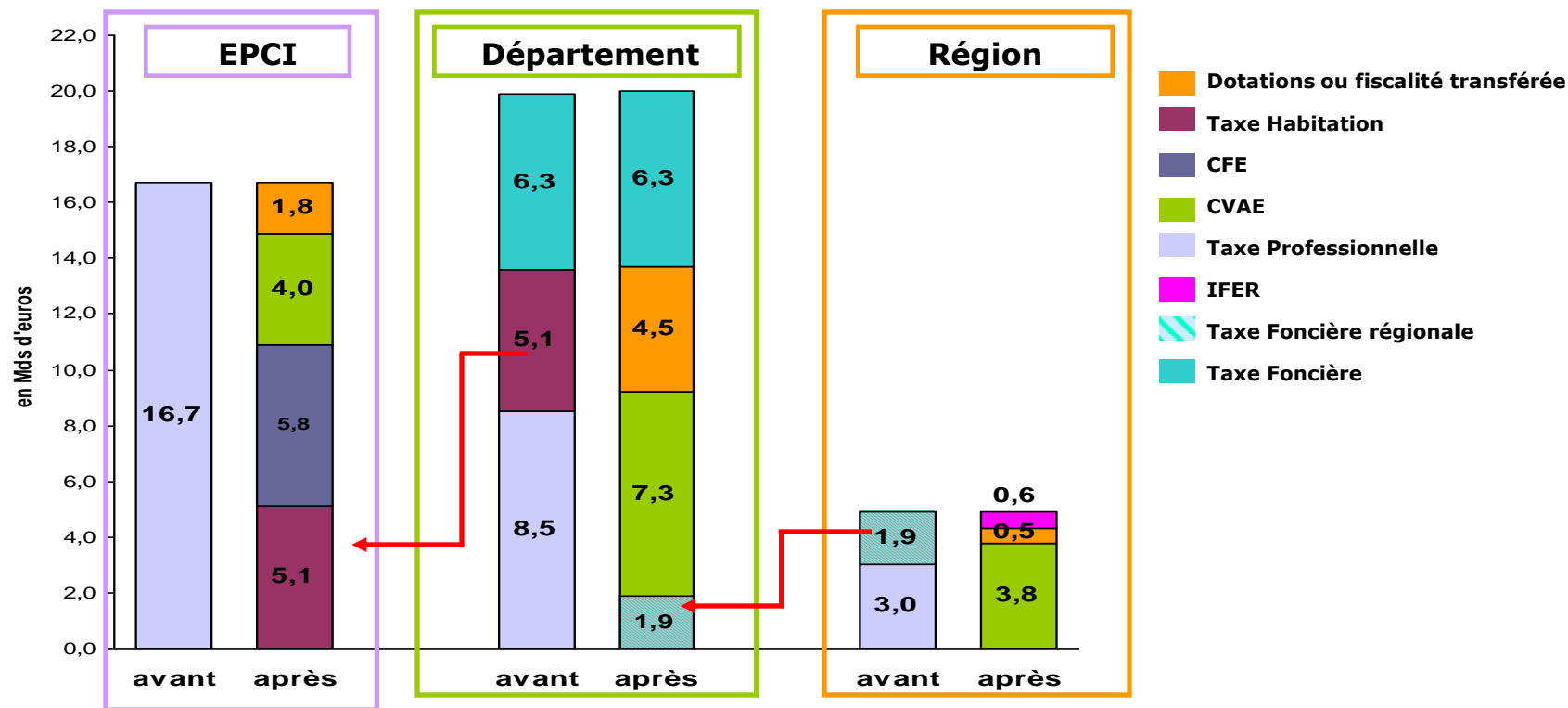
Les régions progressivement privées de l'autonomie fiscale

En % des recettes hors emprunt



La réforme fiscale de 2010 a fini de priver les Régions des « 4 vieilles » (suppression de la TP, transfert du foncier bâti aux Départements et du foncier non bâti aux EPCI), mais elles avaient déjà perdu la TH en 2001 (+ suppression de la part salaire de la TP). A la place : des dotations budgétaires ou fiscales (à l'image de la TICPE transférée en 2005-2011).

Le « mécano » de la fiscalité directe issu de la réforme fiscale de 2010

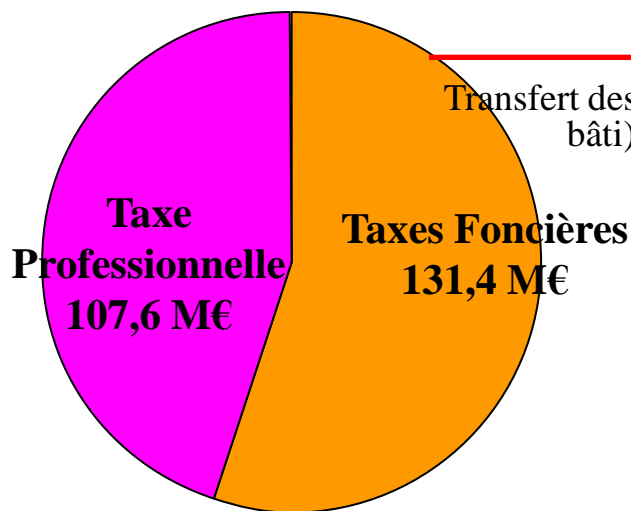


- Pouvoir de taux **EPCI** après réforme : **65%** (Taxe d'habitation départementale + CFE + TFNB)
- Pouvoir de taux **Départements** après réforme : **41%** (Taxe foncière sur le bâti dont part régionale)
- Pouvoir de taux **Régions** après réforme : **0%**



Les nouvelles ressources régionales : des dotations budgétaires (DCRTP) et fiscales (CVAE, FNGIR, IFER)

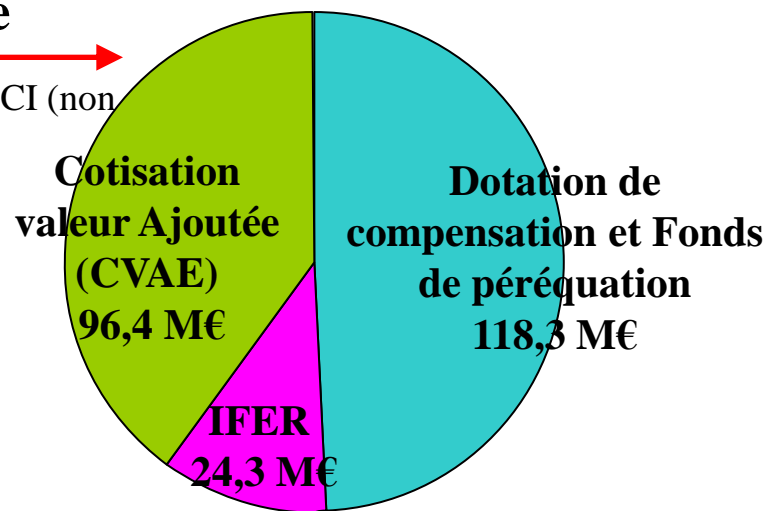
Produit 2010 de fiscalité directe = 239 M€



*Pouvoir de vote des taux par le Conseil Régional **100%***

Suppression taxe professionnelle

Ressources 2011 de substitution = 239 M€



***Plus de** Pouvoir de vote des taux par le Conseil Régional*

⇒ **Cotisation valeur ajoutée** = Taux fixé par l'État au niveau national (1,5% de la valeur ajoutée des entreprises) + FNGIR (région IdF)

⇒ **IFER** = Taxes sur le matériel roulant de la SNCF (Rames TGV, Corail, TER) et répartiteurs principaux France Télécom, tarifs fixés selon barème national.

Une autonomie fiscale fortement amoindrie (CA 2009 vs. BP 2013)

Fiscalité

Cartes grises	: 80 M€
TIPP «Modulation régionale»	: 29M€
Fiscalité directe	: 233M€

75M€ : Recettes Diverses

Autonomie fiscale =
38% des recettes
régionales hors
emprunt

Dotations

Etat	: 372M€
Fiscale TIPP	: 103 M€

Cartes grises	: 96 M€
TIPP «Modulation régionale»	: 29M€
TIPP structurant	: 27M€

Fiscalité

Autonomie fiscale =
15,5% des recettes
régionales hors
emprunt

93M€ : recettes diverses

Dotations

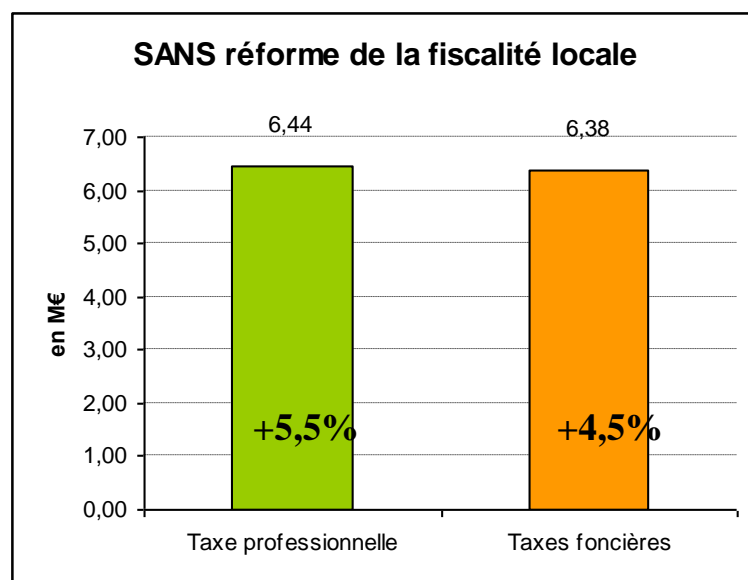
Etat	380M€
Dotations fiscales TIPP	:

DCRTP & FNGIR : 118M€
IFER : 25M€
CVAE : 103M€

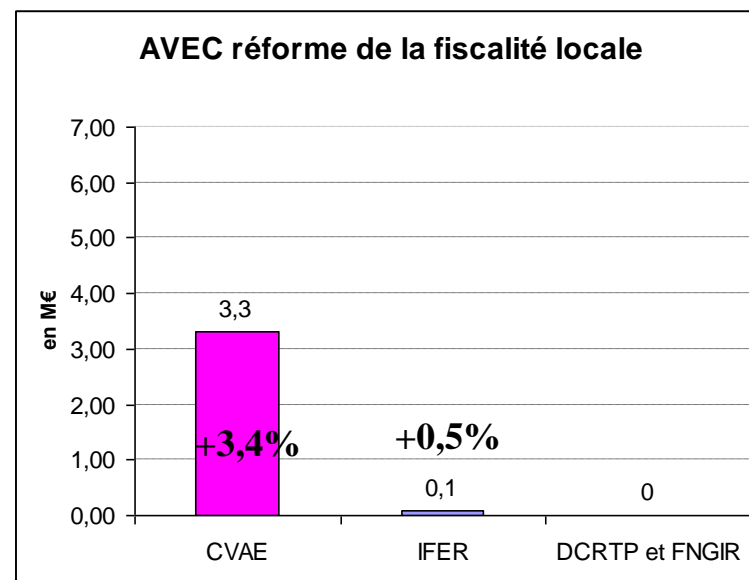
Recettes de substitutions suite à la réforme fiscale

La stagnation structurelle des recettes de fonctionnement : de nouvelles ressources peu dynamiques

Evolution des recettes de substitution en 2012 par rapport à l'ancienne fiscalité directe



12M€/an (+5%) cumulés soit **120M€** sur la période 2011/2014

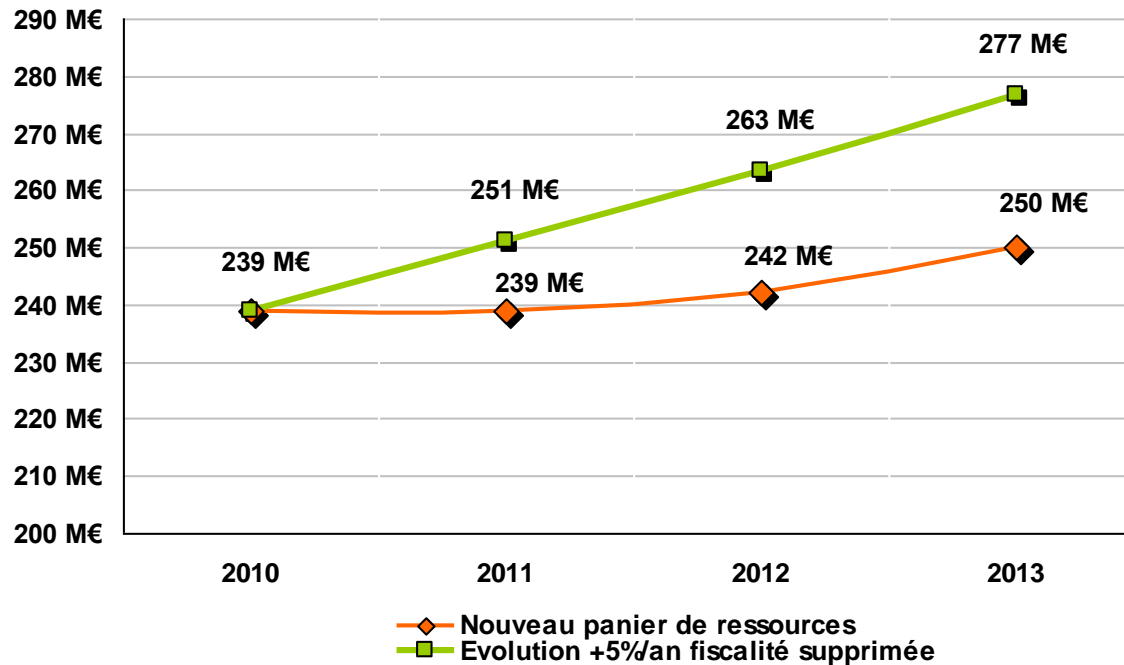


3,5 M€/an (+1,5%) cumulés à partir de 2012 soit **21M€** sur la période 2011/2014

Une perte de ressources cumulée de près de 100 M€ sur 2011/2014 (12 + 21 + 27 + 36)

La stagnation structurelles des recettes de fonctionnement : l'héritage de la réforme fiscale

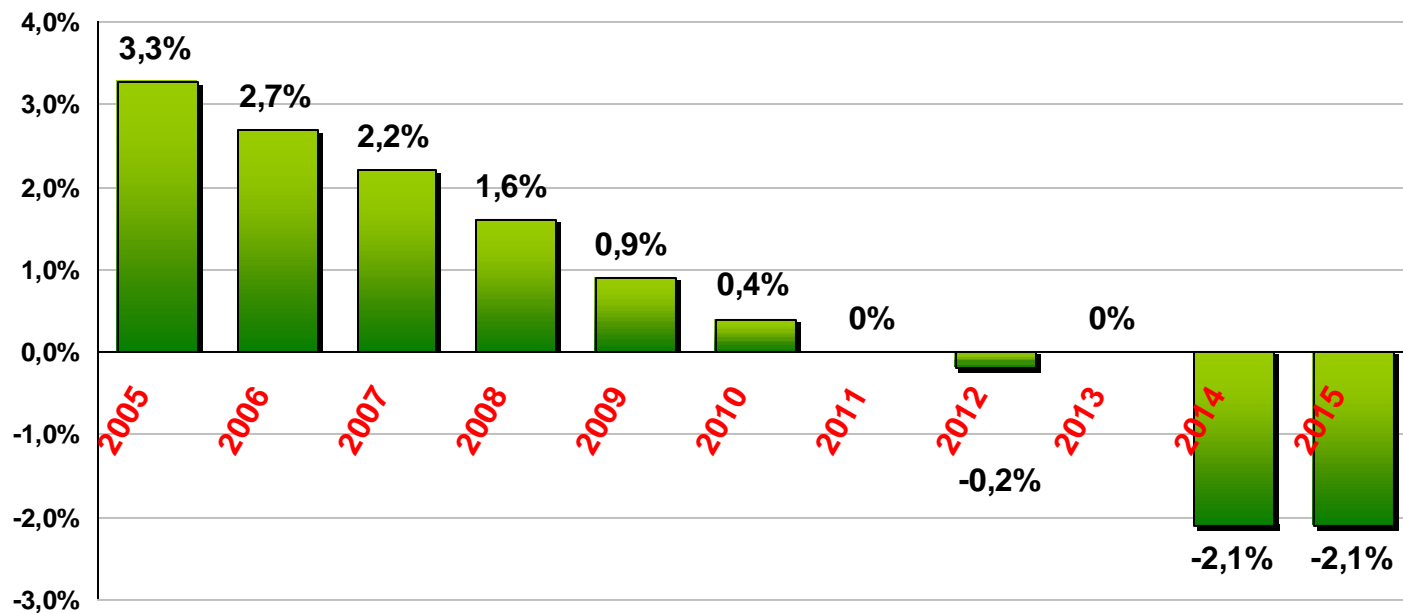
L'héritage de la réforme fiscale : une perte cumulée de 60 M€ en trois ans



Seule la CVAE (40% du nouveau panier) augmente, les autres ressources (DCRTP, FNGIR, IFER) sont figées. Les nouvelles ressources ont ainsi progressé de +1,3% en 2012 et +2,9% (hors péréquation) en 2013. La CVAE est encore dynamique (+3,3% en 2012 / +6,5% prévu en 2013 mais probable effet de régularisation), mais ralentissement attendu à partir de 2014 (décalage N+2 par rapport au PIB en valeur).

La stagnation structurelle des recettes de fonctionnement : du gel progressif à la baisse des dotations de l'Etat

Le gel progressif des dotations d'Etat depuis 2005 : stabilisation en 2013 puis baisse.

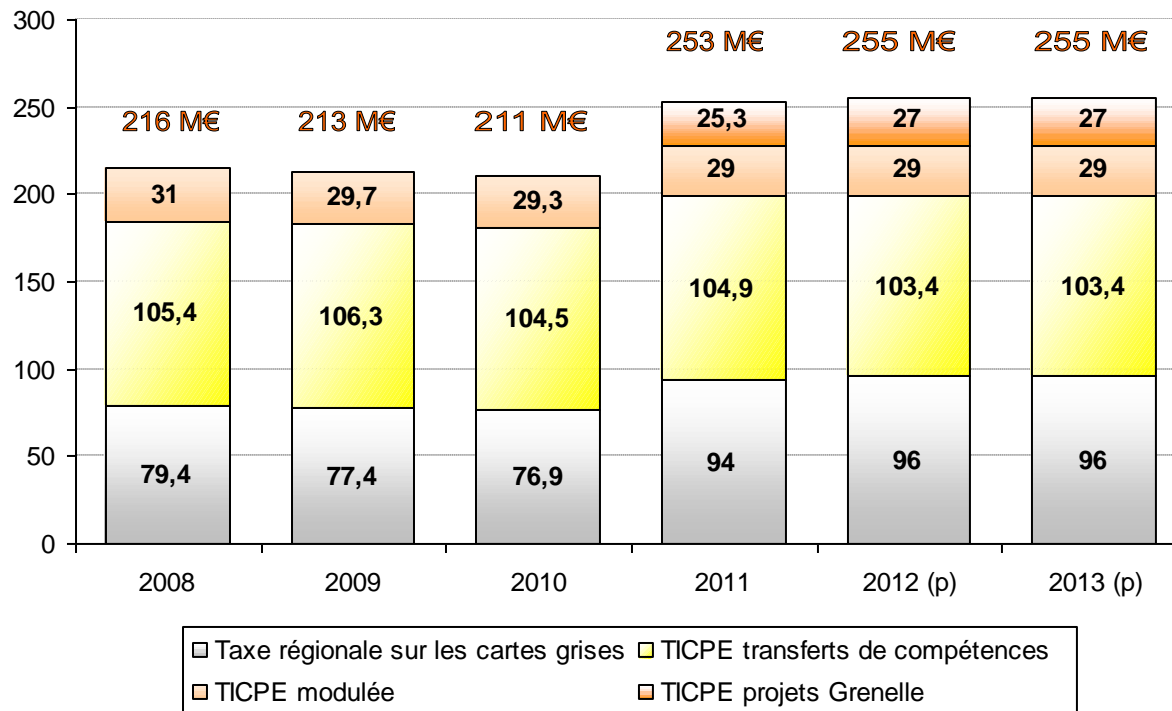


Si les dotations budgétaires de l'État (enveloppe normée) sont stabilisées en 2013 après une première baisse en 2012, elles devraient **diminuer globalement de -2,1% en 2014 puis en 2015** soit une **perte budgétaire annuelle d'environ 7 M€**.



La stagnation des recettes régionales liées à la « fiscalité » automobile indirecte

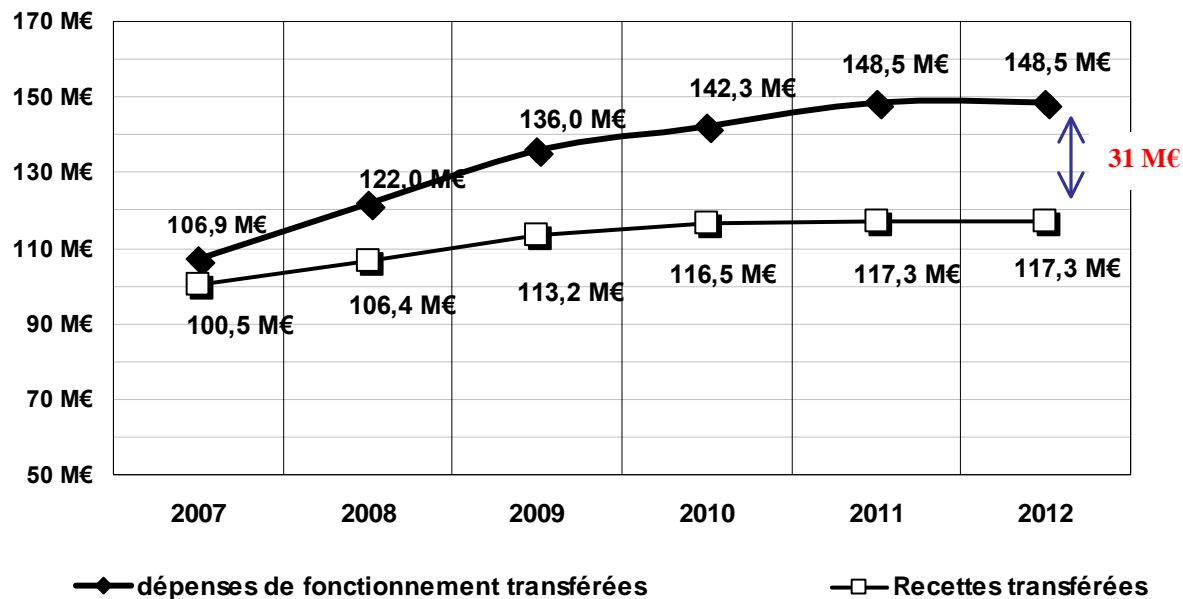
La stagnation du produit de fiscalité indirecte et de la dotation fiscale de TICPE



Cette stagnation est la conséquence de l'interdépendance entre **conjuncture économique** et ventes de véhicules (cartes grises) et consommations de carburants (TICPE).



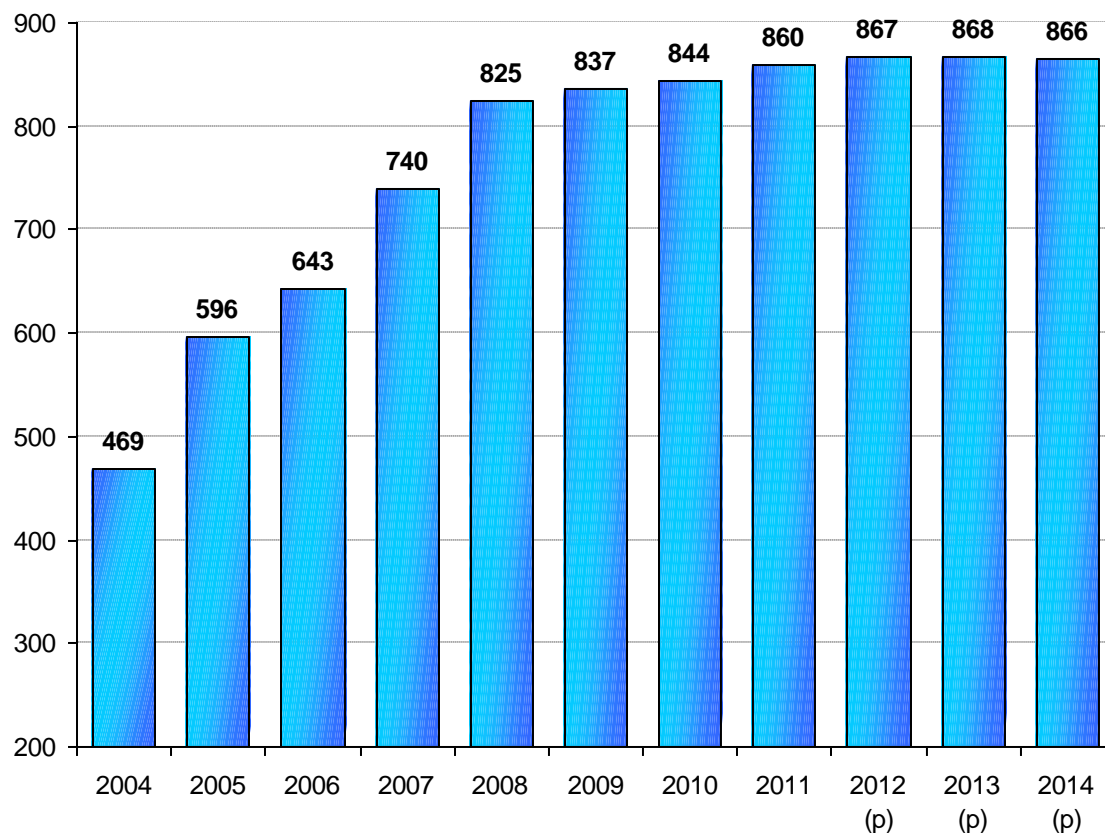
Les contraintes financières : des transferts de compétences mal compensés



A l'issue des transferts de compétences en 2011, la perte d'autofinancement (écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement transférées) atteint 31 M€.

Un contexte budgétaire nouveau : la stagnation (voire la baisse à partir de 2014) des recettes régionales

Une quasi stagnation des recettes de fonctionnement depuis 2008



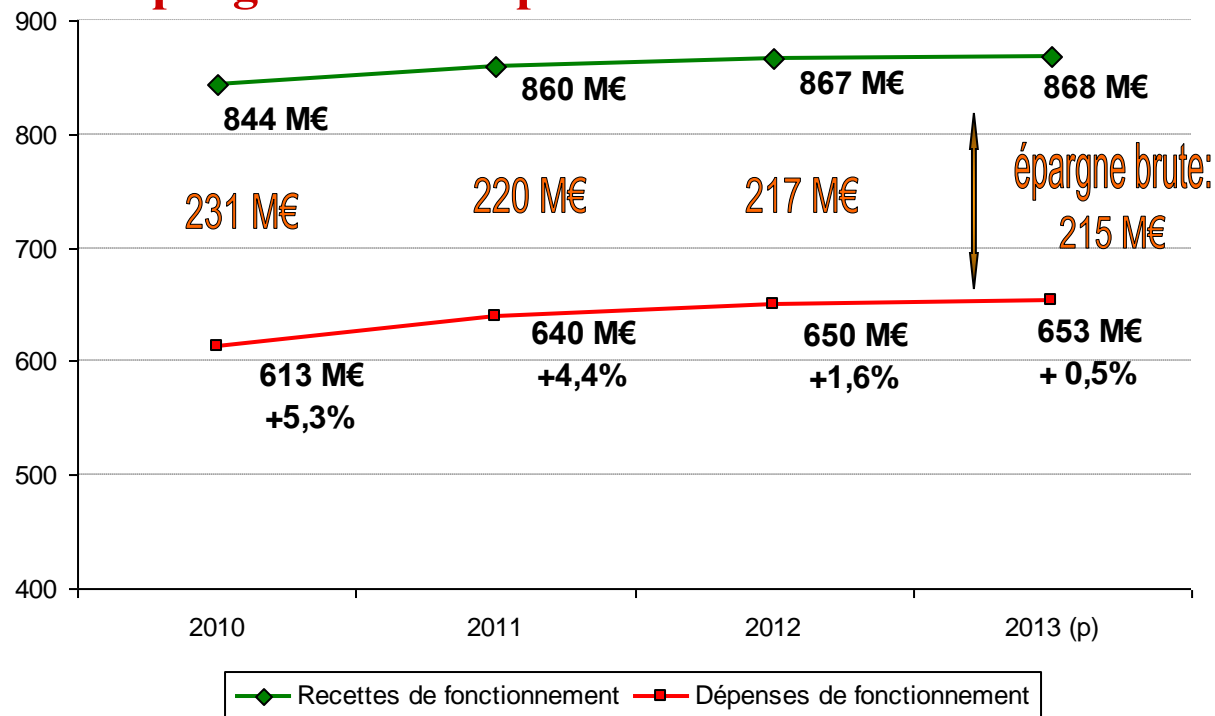
Sur la période 2008-2012, les recettes de fonctionnement ne progressent que de **+1,3% en moyenne par an** : gel progressif des dotations de l'État, suppression d'une fiscalité régionale dynamique depuis 2010, crise économique impactant la fiscalité indirecte (cartes grises, TICPE), transferts de compétences mal compensés (dotation fiscale de TICPE).

Cette tendance va s'accroître en 2013 et surtout 2014 (malgré le renforcement de la péréquation) : baisse annoncée des dotations de l'État, crise économique.



Maîtriser les dépenses imputées en fonctionnement pour stabiliser l'épargne brute

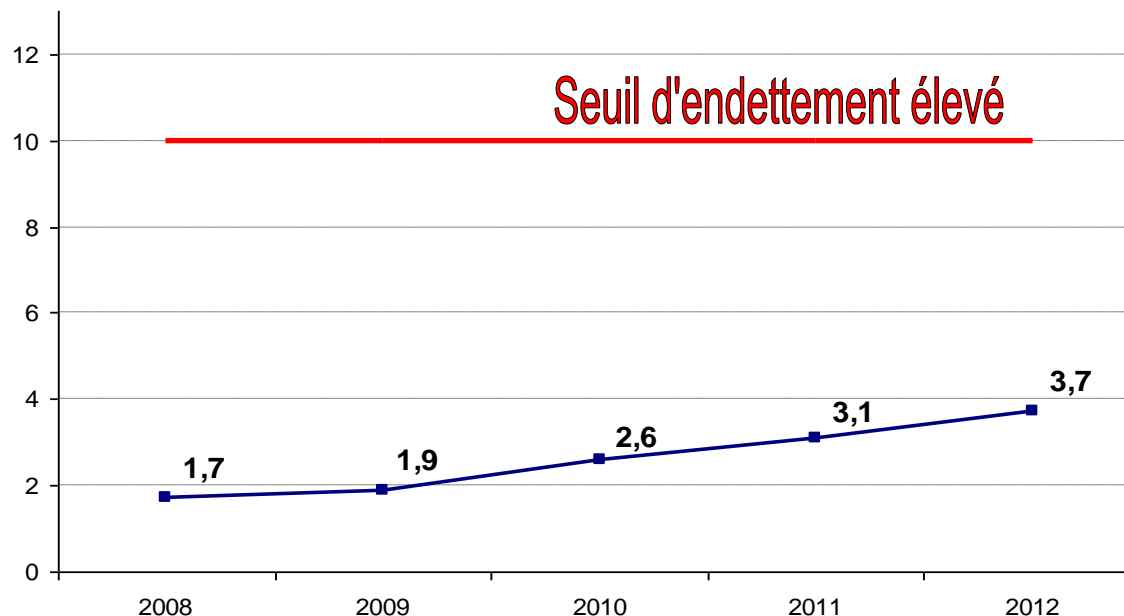
L'évolution de l'épargne brute depuis 2008 :



Si la Région conserve un taux d'épargne élevé (près de 25% prévus en 2012), son épargne brute diminue depuis 2008 du fait de la quasi-stagnation des recettes de fonctionnement, d'où la maîtrise progressive des dépenses (+1,6% en 2012 contre +6% en 2009).

Stabiliser l'épargne brute pour conserver des marges de manœuvre sur la dette et l'investissement

L'évolution de la capacité de désendettement depuis 2008 :



La capacité de désendettement de la Région demeure très éloignée du seuil critique de 10 années, mais elle est passée de 1,7 à 3,7 années en 4 ans, sous le double effet de la baisse de l'épargne brute et de la hausse maîtrisée de l'encours de dette (de 483 M€ fin 2008 à 796 M€ fin 2012).

Sur la même période 2008-2012, les investissements hors dette se sont élevés à 409 M€ par an en moyenne (426 M€ en 2012) : ils augmenteront fortement sur la période 2013-2017 (CNM, Campus, Lycées....).